



POUR UN GRAND SERVICE PUBLIC DE L'AIDE À L'AUTONOMIE

La perte d'autonomie est un fait de société. L'évolution de l'espérance de vie et le vieillissement de la population nous obligent collectivement à repenser les contours de l'aide à l'autonomie. À partir d'une analyse de la situation actuelle, nous proposons de construire un nouvel avenir pour l'aide à l'autonomie grâce à un Grand Service Public de l'aide à l'autonomie.

LA PERTE D'AUTONOMIE EN FRANCE : LES CHIFFRES IMPORTANTS

L'autonomie en général :

- en 2022, 27,2 % des Français ont plus de 60 ans, soit 18 millions de personnes ;
- toujours en 2022, 7,6 % des plus de 60 ans bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et 46 % des 90-94 ans ;

Les seniors : en 2021, il y avait 2,5 millions des plus de 60 ans en perte d'autonomie, soit 15 % de cette classe d'âge ; en 2050, on en prévoit 4 millions, pour une population des plus de 60 ans d'environ 25 millions.

Le handicap :

- en 2018, il y avait 373 000 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH), un chiffre en forte augmentation ;
- en 2018 encore, 1,19 million d'adultes perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH), deuxième minimum social après le RSA ;
- en 2019, 427 000 enfants en situation de handicap étaient scolarisés, une population en besoin d'accompagnement qui ne cesse de grandir (ils étaient environ 126 000 en 2004).

Les Professionnels

- en 2021, 1 366 680 professionnels salariés exerçaient dans le secteur de l'aide à l'autonomie ; 550 000 personnes travaillaient dans les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ; 3,9 millions de personnes apportaient une aide régulière à un senior à domicile. Notre nombre est notre force !

POUR UN GRAND SERVICE PUBLIC DE L'AIDE À L'AUTONOMIE

Aujourd'hui, les besoins sont importants et très divers. Pour y répondre, nous revendiquons la création d'un grand Service Public de l'aide à l'autonomie regroupant et intégrant l'ensemble des structures et des personnels concernés. Le service public serait chargé d'offrir à toutes les personnes en perte d'autonomie un service de proximité, dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire et à la hauteur des besoins.

En établissements comme à domicile, il existe aujourd'hui une multitude de structures avec des statuts et des conventions collectives différentes, ce qui engendre des droits et des rémunérations très différentes pour un même métier. Un service public de l'aide à l'autonomie se doit donc de revenir sur cette disparité, afin de garantir un même niveau de garanties et de salaire pour un même métier.

En termes de ressources, le service public de l'autonomie doit être assuré par la Sécurité sociale via la cotisation sociale. Le financement par l'impôt (CSG, taxes, etc.) doit donc être transformé en financement par la cotisation sociale prise sur le capital. Nous défendons ainsi une autonomie intégralement prise en charge par la Sécurité Sociale. Il est temps de les déployer et de revenir sur les attaques néolibérales qui les ont affaiblis !

UNE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Que ce soit dans le secteur de la santé, le médico-social, en établissement ou à domicile, nous assistons à une crise sans précédent des effectifs tant dans le privé que l'associatif, le public, la territoriale ou encore le particulier employeur.

Les politiques de restrictions budgétaires menées ces dernières années ont conduit à un problème de sous-effectif chronique, entraînant une dégradation des conditions de travail, une politique salariale lamentable et une précarité de plus en plus grande.

La pression sur les personnels, qui s'est accrue avec la crise du Covid-19, conduit de nombreux professionnels à jeter l'éponge, soit parce qu'ils ne peuvent plus effectuer correctement leur travail, soit du fait d'un manque de reconnaissance de leurs compétences.

À cela s'ajoutent les inégalités qui se sont creusées à cause de mesures insuffisantes voire contre-productives, comme le Ségur de la santé dont un grand nombre de salariés ont été exclus, ou encore l'avenant 43, seulement mis en place pour les structures associatives, avec des inégalités de traitement conséquentes.

DANS LA VIENNE

La valeur du point GIR qui permet de calculer le forfait dépendance des établissements est un révélateur de la politique néolibérale du département de la Vienne. La Vienne est classée parmi les cinq derniers départements. Il n'y a aucune raison que le point GIR soit différent d'un département à l'autre. Nos représentants au CDCA nous rapportent aussi une mauvaise utilisation de l'argent public. Seule la mobilisation des Personnels, permettra de remettre les choses à l'endroit. Dans la Vienne les syndicats dans l'unité appellent ce 3 décembre 2024, au maintien du pouvoir d'achat des salariés et des retraités, à la défense du Service Public, à acquérir un droit à la Santé pour tous et toutes.

Rassemblement des retraités ce 3 décembre 2024 à Châtelleraut 10H30 devant la Sous Préfecture et à Poitiers à 15H30 devant la Préfecture.

Une Assemblée Générale des retraités suivra le rassemblement à Poitiers à 16 heures Salle Timbaud rue St Paul derrière la Maison du Peuple.